

La lettre d'information de la



FÉDÉRATION HAUTE-VIENNE

PÊCHE

Ce premier numéro de la lettre d'information a été conçu comme un trait d'union entre l'ensemble des pêcheurs adhérents au réseau associatif de la pêche de loisir du département et la Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Retrouvez l'actualité de votre Fédération et les actions réalisées dans le cadre des trois missions statutaires que sont la protection du milieu aquatique, le développement du loisir pêche et l'éducation à l'environnement.

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Succès des stages de pêche de Pâques

Qui dit vacances, dit stages de pêche pour les jeunes ! Chaque année, la Fédération organise plusieurs stages avec différentes thématiques (pêche de la truite en rivière pour les vacances de Pâques ; pêche coup/carpe, carnassiers du bord ou en bateau durant les vacances estivales).

En avril, ce sont quatre stages de deux journées qui étaient proposés aux 12-17 ans. Plus d'un trentaine de jeunes ont pu découvrir la pêche de la truite en rivière aux appâts naturels/au toc ainsi que deux beaux cours d'eau du département (la Couze et la Combade) en compagnie de l'animateur fédéral Julien, et des moniteurs-guides de pêche professionnel Stéphane Robin et Karl Cournaud.



De nombreux conseils ont été prodigués afin que les jeunes s'initient et/ou se perfectionnent : présentation et réalisation d'un montage, démonstration de la gestuelle afin d'acquérir de l'autonomie, lecture de la rivière (comportement alimentaire et placement des poissons), contrôle de la dérive, etc.

Des moments de pêche, de partage, d'apprentissage, de joie et d'émotion ... capturés par Anne-Cécile Monnier (venue réaliser des photos mi-air/mi-eau) et Nicolas Fay de la société Court-Circuit Production (venu réaliser des vidéos pour le rapport d'activité 2023).



Les prochains stages auront lieu à partir du 18 juillet jusqu'au 11 août. Ils affichent déjà tous complet !

Interventions auprès des scolaires

L'une des trois grandes missions de la Fédération est l'éducation à l'environnement. C'est dans ce cadre qu'elle assure plusieurs interventions en milieu scolaire tout au long de l'année.

En ce début de saison, la Fédération a été sollicitée par une classe de 6^{ème} du collège Jeanne d'Arc et une classe de seconde STAV du lycée des Vaseix pour présenter la restauration de la frayère à brochet «Michel Prézinat» sur les bords de Vienne (lieu-dit le Grenouillet à Panazol). L'animateur fédéral a ainsi pu faire découvrir aux élèves l'histoire de cette annexe hydraulique, les différentes étapes des travaux de cet aménagement, le fonctionnement et l'utilité d'une frayère sans oublier le cycle de reproduction de l'espèce brochet.

Plusieurs interventions dans les écoles primaires du département sont programmées pour les mois de mai et juin avec l'aide précieuse des AAPPMA locales. Les thématiques de l'eau, de la rivière et de la biodiversité sont abordées en classe avant la sortie découverte qui permet de s'initier au loisir pêche.

Premier comité de pilotage sur l'actualisation du PDPG



La Fédération a organisé le premier comité de pilotage sur l'actualisation du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG). Après le préambule du Président de la Fédération, le service technique a présenté la méthode et les outils mis en place à tous ses partenaires, élus et techniciens.

A l'issue de ce travail d'actualisation des connaissances, tant sur les milieux aquatiques que leurs peuplements piscicoles, la Fédération sera en mesure d'établir un document de planification et de gestion.

Elle proposera ainsi un programme d'actions, validé par Madame la Préfète, visant à améliorer de façon significative les conditions nécessaires à la réalisation des cycles biologiques des espèces piscicoles présentes dans nos milieux.

Repérage de stations et pose de thermographes



Dans le cadre de l'actualisation du PDPG, le service technique de la Fédération a organisé en début d'année **plusieurs sorties sur le terrain afin de repérer les futures stations prospectées.**

Des pêches d'inventaire à l'électricité sont organisées sur tout le département depuis le mois de mai.

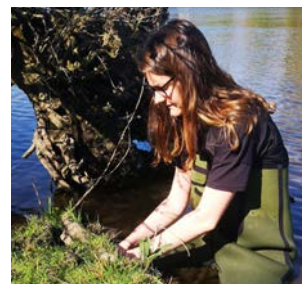
Le service technique a également procédé à **la pose de thermographes sur une trentaine de contextes du département** (bassins versants).

Ces dispositifs vont permettre de mesurer et d'enregistrer la température de l'eau afin d'observer les variations au fil des saisons et sur plusieurs années.

Ces données scientifiques fiables serviront à évaluer et mieux apprécier le régime thermique des milieux aquatiques de la Haute-Vienne (appréciation de l'impact du réchauffement climatique, évolution des peuplements piscicoles, ...).

Ces données serviront également au **Comité de suivi opérationnel de l'étiage**, instance de gouvernance qui assure un suivi partagé de la situation hydrologique dans le département et pilote les dispositifs de gestion durable de la ressource en eau durant la période d'étiage (le plus bas niveau des eaux), et dont la Fédération est l'un des organismes membres.

2 •



Récolter des données pour la gestion du brochet

La Fédération lance le «Brochet Challenge Haute-Vienne» ! Un concours de pêche gratuit et ludique avec de belles récompenses à gagner.

Dans le cadre de la mise en place de la fenêtre de capture de cette espèce depuis 2022, la Fédération lance un challenge gratuit destiné aux pêcheurs, via l'**application FishAndYou**, afin d'analyser cette expérimentation.

Ce concours permettra de récolter un maximum de données sur les captures de brochets, d'évaluer cette mesure et de proposer ce qu'il y a de mieux pour améliorer la qualité de pêche en Haute-Vienne.

Chaque mois, le meilleur pêcheur de brochets en Haute-Vienne sera récompensé. Rendez-vous en fin de saison pour connaître les trois vainqueurs qui se verront notamment offrir leur carte de pêche 2024.



Pour participer et connaître toutes les modalités, rendez-vous sur **www.fishandyou.com** ou flashez le QRCode.

Saint-Pardoux - Pêche en période de fermeture : un jugement exemplaire

Il y a deux ans, le 24 avril 2021, à l'occasion de l'ouverture de la pêche du brochet sur les eaux de 2^{ème} catégorie piscicole, une opération de contrôle de l'exercice de la pêche a été réalisée sur le Lac de Saint-Pardoux.

Un procès-verbal avait été établi à l'encontre de deux pêcheurs qui, au moment du contrôle, avaient prélevé et conservé 13 sandres qu'ils avaient dissimulé dans une cale de la double coque de leur bateau !

Après qu'ils aient fait appel du premier jugement, la Cour d'appel a rendu son jugement définitif le 11 janvier 2023 et c'est une décision exemplaire que nous saluons vivement :

Les deux pêcheurs ont été condamnés à une amende de 180 € chacun pour chacune des 3 contraventions :

- 1- pêche d'espèce déterminée par arrêté préfectoral,
 - 2- pêche dans les eaux de 2^{ème} catégorie d'un nombre de sandres supérieur à celui autorisé,
 - 3- transport d'un nombre de sandres pêchés dans les eaux de 2^{ème} catégorie supérieur à celui autorisé.
- Soit une somme de 540 € chacun.

A titre de peine complémentaire, ils sont exclus des associations agréées de pêche, quel que soit le lieu géographique, pour une durée de 1 an.

Sur l'action publique et l'action civile, la condamnation est la suivante :

- 169 € chacun d'un droit fixe de procédure ;
- 784.5 € au titre de préjudice matériel ;
- 2 000 € au titre de préjudice écologique ;
- 1 000 € de préjudice moral ;
- 1 000 € au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale outre 1 000 € au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale à hauteur d'appel.



Un jugement exemplaire et historique qui illustre le travail du réseau de la pêche associative de loisir, en collaboration avec les différentes structures partenaires, pour servir les intérêts des pêcheurs haut-viennois.

Contrôles de la pêche

La garderie fédérale a été présente sur le terrain durant ce premier trimestre 2023.

- En **janvier**, ce sont **27 pêcheurs** qui ont été contrôlés sur les **5 sorties** réalisées. Ces contrôles n'ont donné lieu à aucune infraction.
- En **février**, ce sont **95 pêcheurs** qui ont été contrôlés sur les **9 sorties** réalisées. Ces contrôles ont donné lieu à **2 avertissements**.
- En **mars**, ce sont **441 pêcheurs** qui ont été contrôlés dont **315 le week-end de l'ouverture** (11 et 12 mars) sur les **17 sorties** réalisées. Ces contrôles ont donné lieu à **1 avertissement**.
- En **avril**, ce sont **374 pêcheurs** qui ont été contrôlés sur les **18 sorties** réalisées dont une avec la gendarmerie et deux en soirée/nuit. Ces contrôles ont donné lieu à **1 procès-verbal**.

Les gardes-pêche particuliers ont pour mission principale de faire respecter la réglementation de la pêche sur l'ensemble du réseau hydrographique géré par la Fédération.

Sur le premier trimestre, ils se sont employés à une approche pédagogique active qui évoluera dans un second temps, vers une phase plus répressive pour le contrevenant. Ce sont bien évidemment des sentinelles des cours d'eau qui permettent des remontées de terrain tout au long de l'année. Félicitations à eux pour leur investissement bénévole au quotidien.



Pollution de l'Auzette

L'affaire de la pollution de l'Auzette sur deux kilomètres en juillet 2020 (les cuves d'une entreprise de décapage en fin d'activité avaient débordé) a été plaidée et mise en délibérée le 9 décembre 2022.

Le tribunal correctionnel de Limoges a rendu sa décision le 6 janvier 2023 : le gérant et la société de décapage de bois et métaux PRO DECAP SERVICES basée à Feytiat ont été tous deux déclarés responsables de la pollution chimique et la contamination de la rivière Auzette entre le 1^{er} juin et le 31 juillet 2020. Le gérant a été condamné à 6 mois d'emprisonnement avec sursis et une peine d'amende de 10 000 € pour le délit, ainsi qu'une amende de 500 € pour une contravention connexe. Sa société, alors en voie de cessation d'activité, a été condamnée également aux mêmes amendes. Enfin, l'homme et sa société ont été condamnés à indemniser la Fédération et l'association Sources et rivières du Limousin pour le préjudice moral subi, et rembourser Limoges Métropole pour les moyens déployés.

2 250 euros seront réinvestis dans le fonctionnement de la garderie fédérale.



Convention de partenariat avec la Gendarmerie



• 3

Jean-Christophe Boireau, Président de la Fédération et le Général Bernard Thibaud, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne, ont officialisé les coopérations déjà effectives entre les deux structures par la signature d'une convention de partenariat.

Plusieurs axes de travail collaboratifs ont été identifiés :

- l'échange de renseignements ;
- la formation conjointe des unités et des services ;
- l'organisation d'opérations conjointes ;
- les interventions sous le signe de l'urgence.

Les pêcheurs et les gendarmes unis sont des sentinelles pour la protection des milieux aquatiques et des espèces qu'ils hébergent.



La pêche, un atout touristique



Ce sont pas moins de **8 hébergements qui ont obtenu la qualification «hébergement pêche»** en ce début de saison.

- 2 sur le territoire de l'OT Porte Océane du Limousin et de l'AAPPMA de Rochechouart ;
- 1 sur le territoire de l'OT des Monts du Limousin et de l'AAPPMA de Roussac ;
- 2 sur le territoire de l'OT Pays du Haut Limousin et de l'AAPPMA de Bellac ;

- 3 sur le territoire de l'OT Noblat et de l'AAPPMA de Saint-Léonard-de-Noblat ;

Déployés dans le cadre du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDL), les hébergements qualifiés viennent enrichir l'offre touristique en Haute-Vienne et garantissent aux pêcheurs des logements adaptés à la pratique de leur loisir.

Le poids socio-économique de la pêche de loisir en Haute-Vienne

La Fédération souhaite valoriser le poids économique de la pêche de loisir en Haute-Vienne.

Dans ce cadre, elle sollicite les services de la CCI de Limoges et de la Haute-Vienne pour la réalisation de cette étude.

Pour ce faire, la Fédération a besoin de chaque pêcheur afin d'évaluer le poids socio-économique de la pêche sur le territoire de la Haute-Vienne. Le lien de l'enquête est à retrouver sur le site internet fédéral : www.federation-peche87.com. Merci de votre contribution !

Empoisonnements



En ce début de saison, la Fédération a procédé au rempoissonnement des plans d'eau d'Ambazac, Saint-Germain-les-Belles et Saint-Mathieu qui avaient été vidangés fin 2022. Les 28 parcours de loisir (14 situés en rivière et 14 plans d'eau) ont quant à eux bénéficié de deux déversements de Truites arc-en-ciel (mars et avril). Enfin, le parcours spécialisé «Réservoir mouche de la Boisserie» a accueilli de beaux spécimens de Truites arc-en-ciel.

Commission Pêche de la carpe

Le Conseil d'administration a lancé un travail relatif au développement de la pêche de la carpe en Haute-Vienne. Une commission a été mise en place sous la responsabilité de Cyril Gallopin, administrateur.

Elle est composée de pêcheurs de carpes, de compétiteurs, ayant un recul, pour certains, de plus de 30 ans sur l'évolution de cette pratique en Haute-Vienne.

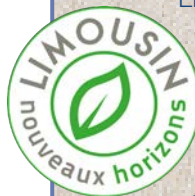
Plusieurs sujets ont été abordés afin de pouvoir les étudier plus en détails lors de la prochaine commission.

Les axes de travail prioritaires retenus concernent notamment l'expérimentation de la pêche de nuit sur certains grands lacs de barrage et l'agrandissement de linéaires sur la Vienne.

Une nouvelle marque de communication touristique

La Fédération est dorénavant ambassadrice de la nouvelle marque de communication touristique : "LIMOUSIN nouveaux horizons" !

Elle est également fournisseur de contenus pour le nouveau site internet de la marque partagée.



L'objectif de cette marque est de rassembler les acteurs de la Haute-Vienne, dont fait partie intégrante la Fédération, sous un emblème commun afin de donner plus de visibilité au territoire, de soutenir son développement touristique et son attractivité.

Lors de la soirée de lancement de la marque au Pôle de Lanaud, la Fédération était heureuse de présenter à l'ensemble des acteurs du territoire, la richesse et les atouts du département pour pratiquer la pêche de loisir.

Haute-Vienne : territoire de pêche !



• 4

Commission

Gestion des plans d'eau

Le Conseil d'administration a souhaité solliciter différentes personnes pour leurs connaissances et compétences dans divers secteurs liés à la pêche (commerce, guidage, pratiques diverses de pêche, production ...) afin d'apporter une expertise pour valoriser et développer la pêche sur les plans d'eau dont la Fédération exerce la gestion halieutique et piscicole.

Ainsi, différents sujets ont été traités en commission et il ressort également que certaines actions simples et peu coûteuses pourraient être réalisées rapidement :

- mise en place de frayères (naturelles et artificielles) ;
- mise en place de zones de protection contre la prédation du Grand cormoran ;
- mise en place de zones d'habitats ;
- mise en place de systèmes d'aération pour oxygéner l'eau en période estivale ;
- réflexion autour de la pertinence de créer des zones de réserves temporaires ;
- abaissements de la ligne d'eau en période hivernale ;
- actions pour favoriser les accès des pêcheurs et leur information.

Afin de mieux mener les réflexions sur chaque plan d'eau, la commission décide de les étudier plus précisément lors des prochaines réunions.

Prochaine lettre à retrouver en septembre



Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

31, rue Jules Noël - 87000 Limoges - Tél. : 05 55 06 34 77

Email : contact@federation-peche87.com - Site : www.federation-peche87.com

Directeur de la publication : Jean-Christophe Boireau

Suivez-nous :

